Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 36 (1910)
Heft: 16

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Temple de Saint-Paul

Architectes: MM. Mauerhofer, van Dorsser et Bonjour, à Lausanne.

Les travaux de construction commencés en 1908 ont été terminés à la fin de 1909.

La consécration et l'inauguration du temple ont eu lieu le 9 janvier 1910, en présence d'une assistance nombreuse et sympathique, la construction de l'édifice étant depuis longtemps vivement désirée dans la partie ouest de la ville, qui se trouvait bien éloignée des autres temples.

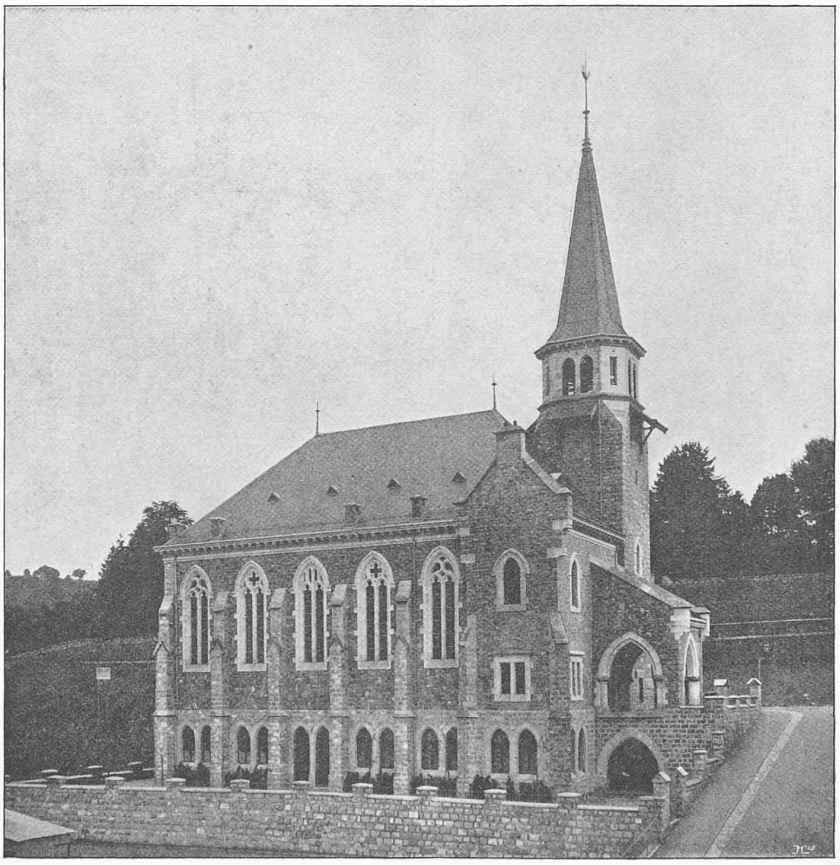

Le temple de St-Paul, à Lausanne.
[Architectes : MM. Mauerhofer, van Dorsser et Bonjour, à Lausanne.

L'emplacement de l'édifice a été choisi par le Comité de construction des nouveaux lieux de culte, emplacement central par rapport à l'ensemble du quartier et qui a permis, en raison de la déclivité du terrain, d'utiliser le sous-sol du temple pour y installer une salle de conférences, une salle pour les cathécumènes, une pièce pour le Conseil de paroisse et réceptions du pasteur, puis les locaux pour le chauffage central et le combustible, ces divers locaux bien éclairés et aérés. Le temple lui-même et son entrée principale sont à niveau de l'Avenue de France, qui, lorsqu'elle sera terminée, lui donnera des abords faciles pour toutes les parties du quartier.

Programme de Concours pour les plans d'un bâtiment renfermant poste, télégraphe, téléphone et appartements, à St-Blaise (Neuchâtel).

Le Conseil communal de St-Blaise ouvre un concours pour les plans d'un bâtiment renfermant *poste, télégraphe, téléphone et appartements.*

Les architectes *neuchâtelois ou domiciliés dans le canton de Neuchâtel,* qui désirent prendre part à ce concours, peuvent s'adresser au Conseil communal de Saint-Blaise, qui leur fera parvenir franco le programme du concours et un plan de situation de la partie du village où le bâtiment sera construit.

Les concurrents devront fournir :

a) un plan de situation ;

b) les plans du sous-sol, du rez-de-chaussée du 1er étage, du 2me étage et des combles à l'échelle de 1 : 100 ;

c) une coupe transversale et une coupe longitudinale à l'échelle de 1 : 100 ;

d) les quatre façades à l'échelle de 1 : 100 ;

e) si possible une vue perspective ;

f) un devis sommaire, établi selon le mode de cubage adopté par la Chambre cantonale d'assurance contre l'incendie (mètre cube effectif) ;

g) un court mémoire descriptif.

Les projets devront être adressés, *avant le 1er octobre 1910,* au président du Conseil communal, à St-Blaise.

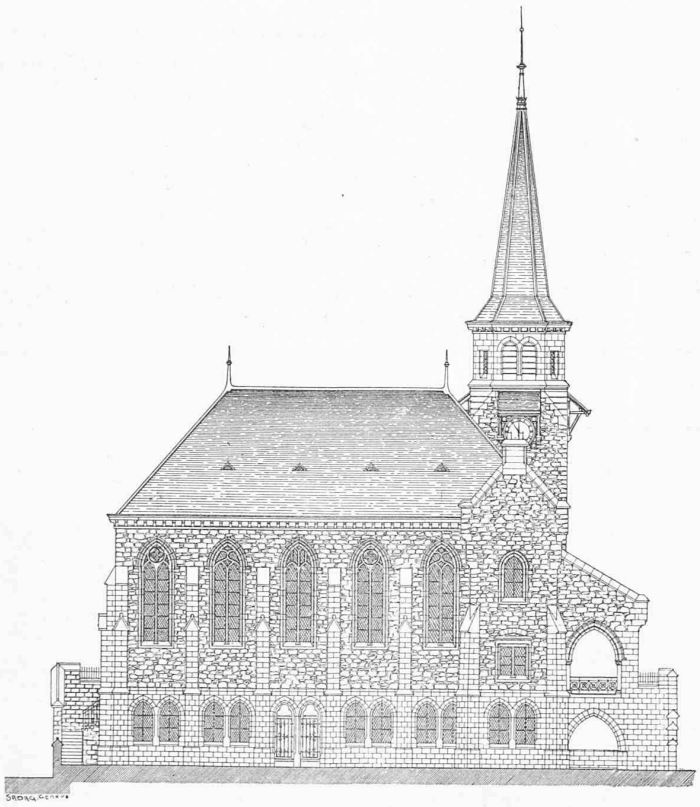

Façade sud. — 1 : 400.

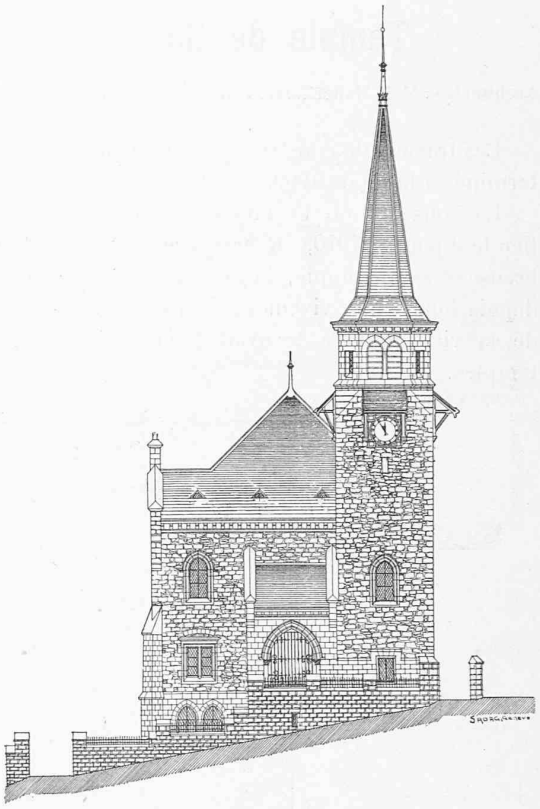

Façade est. — 1 : 400.

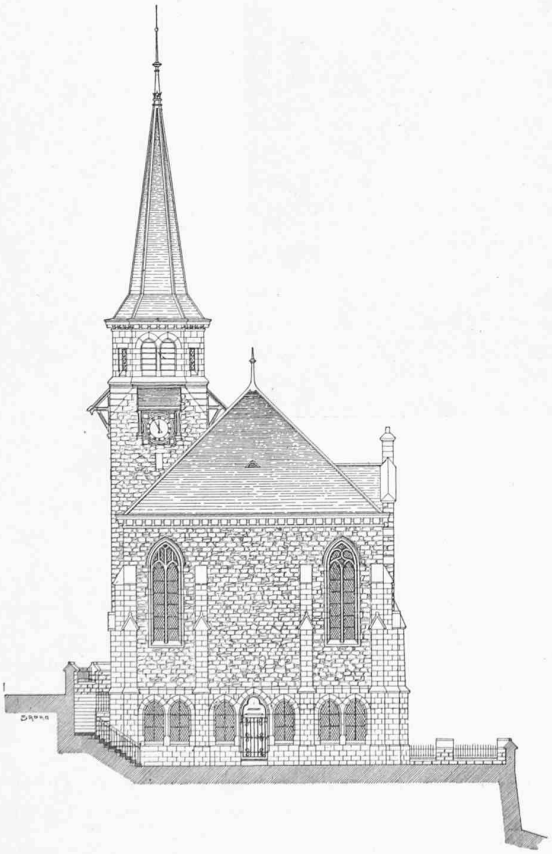

Façade ouest. — 1 : 400.

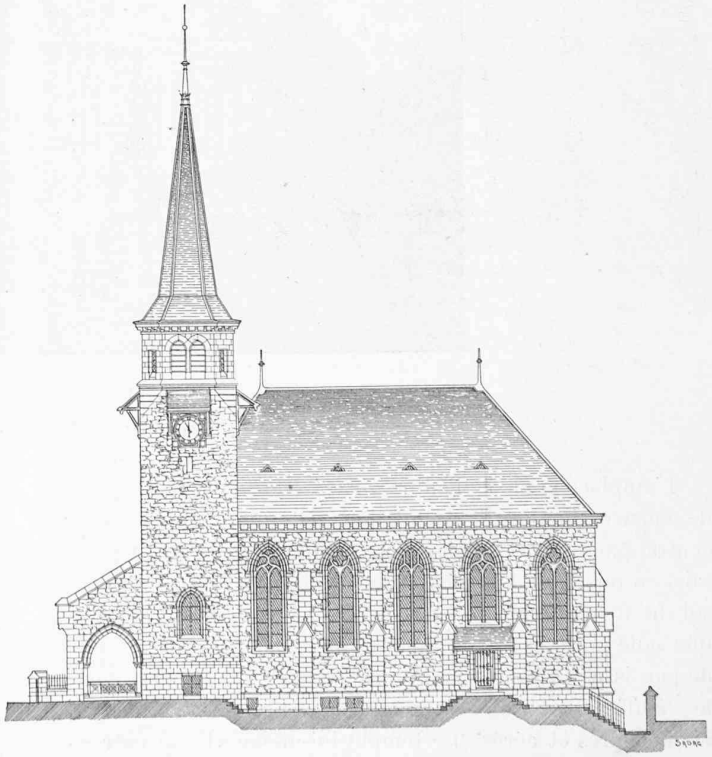

Façade nord 1 : 400.

Le temple de St-Paul, à Lausanne.

Architectes : MM. Mauerhofer, van Dorsser et Bonjour, à Lausanne.

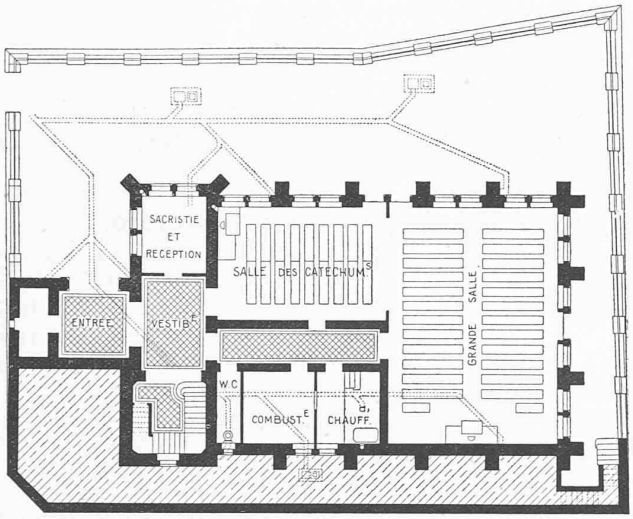

Plan du sous-sol. — 1 : 400.

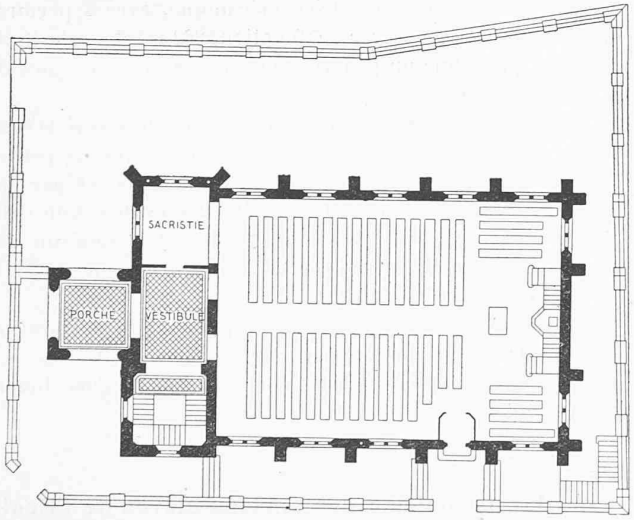

Plan du rez-de-chaussée. — 1 : 400.

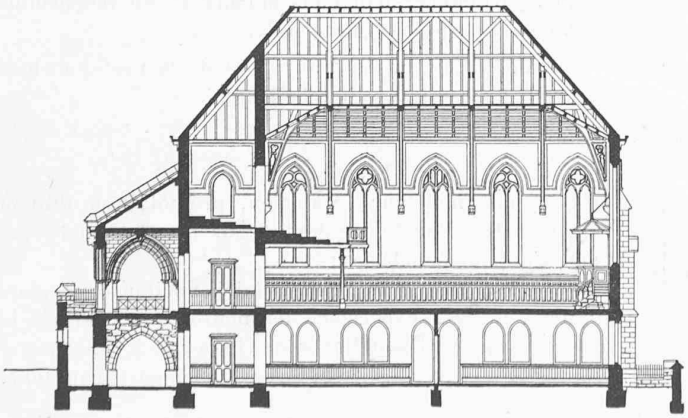

Coupe longitudinale. — 1 : 400.

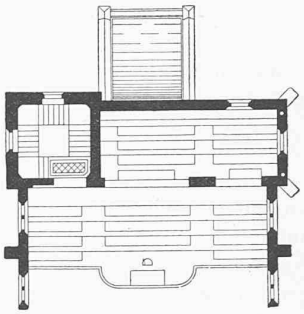

Plan de la galerie. — 1 : 400.

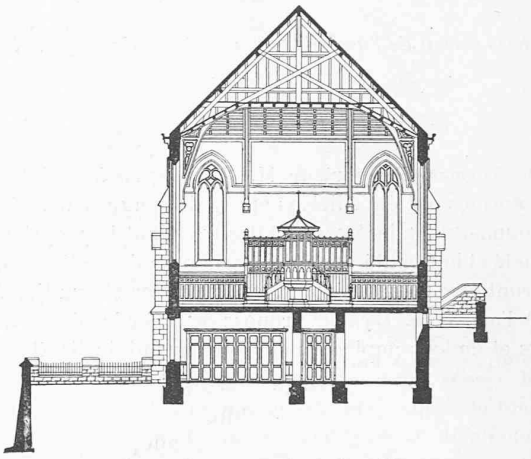

Coupe transversale. — 1 : 400.

Le temple de St-Paul, à Lausanne.

Architectes : MM. Mauerhofer, van Dorsser et Bonjour, à Lausanne.

Les projets seront soumis à un jury, désigné par le Conseil communal de St-Blaise et composé de :

MM. Louis Perrier, architecte, Conseiller d'Etat à Neuchâtel ; Franz Fulpius, architecte, à Genève ; Edouard Joos, architecte, à Berne ; Eugène Colomb architecte, à Neuchâtel ; Alfred Clottu, président du Conseil communal, à St-Blaise.

Les membres du jury ont accepté leur mandat et déclaré qu'ils ne prendraient aucune part quelconque, ni directe ni indirecte, au concours ou à l'exécution du bâtiment.

Les membres du jury ont élaboré le programme du concours, d'accord avec le Conseil communal.

Le verdict sera accompagné d'un rapport écrit, motivé dans lequel le jury indiquera le point de vue auquel il s'est placé et présentera la critique des projets retenus pour le classement définitif.

Dès qu'il aura reçu le prononcé et le rapport du jury, le Conseil communal publiera le verdict dans deux ou trois journaux du canton de Neuchâtel, dans la *Schweizerische Bauzeitung* et dans le *Bulletin technique de la Suisse romande ;* il annoncera en même temps la durée de l'exposition publique et le local où les projets seront exposés à St-Blaise.

Une somme de *deux mille francs* est mise à la disposition du jury par le Conseil communal pour être répartie en deux ou trois prix au maximum.

Le jury pourra décerner une ou plusieurs mentions honorables.

Dans ce cas, les noms des auteurs ne seront publiés qu'à la demande de ces derniers.

Le Conseil communal a l'intention de se mettre d'accord avec l'un des auteurs de projets primés pour l'élaboration des plans d'exécution du bâtiment, mais il se réserve cependant toute liberté à ce sujet.

Société suisse des ingénieurs et architectes.

Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 10 juillet 1910, à Berne.

(Suite et fin[1]).

4. *Normes.* Rapporteur M. *O. Pfleghard,* architecte. — Les normes ont été édictées après de longues délibérations et soumises aux intéressés. Elles resteront la propriété de la Société et le Comité central déterminera de quelle façon elles devront être communiquées aux membres et aux tiers.

A l'art. 1, M. *Tschanz* propose de biffer les deux derniers mots et de les remplacer par « Der Bau fällt in die Klasse.... ».

M. *Hodler*, architecte, désire qu'on se borne à biffer purement et simplement: adopté. Il en est de même de la demande de M. *Tschanz* de substituer le mot « nimmt » au mot « soll » dans l'art 10.

Moyennant ces modifications le formulaire *A* est adopté à l'unanimité. Le formulaire *B* est adopté sans discussion.

En ce qui concerne le formulaire *C*, le rapporteur fait observer, en réponse à une question, que le projet a été élaboré d'entente avec la plupart des autorités et avec l'Association des entrepreneurs. Une proposition en faveur du rétablissement de l'art. 10 qui tendait à favoriser les fournisseurs du pays n'est appuyée que par cinq voix. Après un vote provisoire il est décidé de remplacer, dans le § 7, le mot « soll » par « kann » et à la votation définitive on décide, par 45 voix, de maintenir le § 7, contrairement à une proposition qui tendait à l'abandonner.

L'ensemble du formulaire *C* est alors approuvé avec les modifications adoptées. L'Association des entrepreneurs sera informée de ces modifications. Les « dispositions générales » seront soumises à la séance d'automne des délégués et les « dispositions spéciales » seront discutées pendant l'hiver. Une commission mettra au point la traduction française.

Divers. — M. *Naville* présente quelques observations sur les normes adoptées : pour les concours on a eu à enregistrer une certaine opposition, notamment des « Villes suisses »; de plus le texte français n'est pas encore au point. On espère se mettre d'accord d'ici à la prochaine assemblée des délégués.

Le Comité central, préjugeant l'approbation de l'assemblée des délégués, a décidé de faire recevoir la société dans le « Schweiz. Wasserwirtschaftsverband » et de verser une subvention annuelle de Fr. 150.—. Ratifié sans discussion.

Le Comité central à pris acte avec intérêt de la motion de la section de St-Gall, concernant un cours sur la traction électrique et étudiera la question.

Séance levée à $2\,^1/_2$ h.

[1] Voir N° du 10 août 1910, page 176.

Tunnel du Loetschberg.

Longueur: 14 536 m.

Etat des travaux au 31 juillet 1910.

Galerie de base.		Côté Nord Kandersteg	Côté Sud Goppenstein	Total des 2 côtés
Longueur au 30 juin 1910	m.	5158	5714	10872
» au 31 juillet 1910	»	5420	5860	11280
» exécutée en juillet 1910. .	»	262	146	408
Température du rocher à l'avancement.	°C.	17,8	33,3	—
Volume d'eau sortant du tunnel .	l.-sec.	421	62	—

Observations.

Côté nord. — La galerie de base a traversé le granit de Gastern riche en quartz de formation tantôt porphyrique, tantôt finement granulé et aplitique. Le granit est de structure granuleuse. La direction et l'inclinaison du rocher sont irrégulières et variables.

On a percé à la perforatrice mécanique, avec 4 perforatrices à percussion Meyer en fonction, 262 m. de galerie de base, ce qui donne un progrès moyen de 8,73 m. par jour de travail.

Côté sud. — La galerie de base a traversé le granit de Gastern qui apparaît partiellement gneissique, avec de petites intrusions de porphyre quartzifère. Ce dernier est par endroits, schisteux et fluidal. Le granit est sans direction définie, compact et irrégulièrement fissuré. L'inclinaison des parties gneissiques et schisteuses est en moyenne de 72° S et la direction de N. 45° E.

146 m. de galerie de base ont été percés à la perforation mécanique, ce qui donne un progrès moyen de 4,71 m. par jour de travail. 4 perforatrices à percussion système Ingersoll étaient en marche.

Association amicale des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne.

Demandes et offres d'emploi.

Jeune ingénieur constructeur ayant plusieurs années de pratique, particulièrement dans la construction de chemins de fer, cherche emploi tout de suite.

Jeune ingénieur constructeur ayant de la pratique dans les travaux hydrauliques cherche emploi.

On cherche pour la France :

1° un jeune ingénieur mécanicien, (promotion de 1910 ou 1909) en qualité d'ingénieur-dessinateur dans une fabrique de matériel pour papeteries ;

2° un ingénieur mécanicien ayant déjà quelques années de pratique et un peu l'expérience des affaires, pour diriger la partie technique et les ateliers d'une importante papeterie.

S'adresser au Secrétariat de l'Ecole d'ingénieurs, Lausanne.

Lausanne. — Imprimerie H. Brunner, Toso & Cie, Louve, 8.